



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Napierville du 7 décembre 2023 à 19h30 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- | | |
|----------------------|-----------------|
| - Ghislain Perreault | - Marthe Tardif |
| - Christine Bleau | - Serge Brault |
| - Mario Dufour | - |

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Chantale Pelletier.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 7 DÉCEMBRE 2023

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 02 novembre 2023
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 novembre 2023
4. Loisirs
 - a) Logiciel d'inscription en ligne Qidigo : Offre de services
5. Urbanisme
 - a) Nomination des membres du CCU
 - b) Adoption du règlement Z2019-8 (Zonage)
 - c) Concordance au schéma: Règlements URB-205-12-2020 et URB-205-14-2022 de la MRC des Jardins-de-Napierville
6. Comptes à payer pour le mois de décembre 2023
7. Rapport des dépenses autorisées par les fonctionnaires pour le mois de novembre 2023
8. Comptes à payer (Factures)
 - a) Tonte de gazon Eric R. inc.: Remboursement du dépôt de soumission
 - b) Filtrum inc.
9. Demande d'aide financière: Projet Vents d'espoir
10. Célébration des 200 ans de la Municipalité de Napierville
 - a) Aréna régional Lareau
 - b) L.B. Production
 - c) Meta Platforms inc.
11. Calendrier des sessions du Conseil municipal
12. Nomination maire suppléant, remplaçant du maire à la MRC et remplaçant du maire suppléant



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

13. Formation des comités
14. Services animaliers : Octroi de contrat
15. Liste préliminaire des contribuables endettés envers la Municipalité de Napierville
16. Caisse Desjardins des Seigneuries de la Frontière : Offre de services
17. Archiviste: Renouvellement de contrat
18. Avis de motion règlement #432-7 (Tarification)
19. Société québécoise des infrastructures: Location temporaire d'espace
20. Demande de dissolution de la personne morale sans but lucratif, Les loisirs de Napierville inc.
21. Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide intermunicipale en matière de sécurité civile
22. Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) : Reddition de compte
23. Demande d'appui aux municipalités et à la MRC des Jardins-de-Napierville pour supporter la mise sur pied d'un programme national d'alimentation scolaire
24. Registre public des déclarations des élus municipaux
25. Autorisation destruction de documents
26. Varia
27. Public: Période de questions
28. Levée de l'assemblée

2023-12-421 Adoption de l'ordre du jour

Résolution #2023-12-421 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel et en laissant l'item *Varia* ouvert.

ADOPTÉE

2023-12-422 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 02 novembre 2023

Résolution #2023-12-422 : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 02 novembre 2023

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 02 novembre 2023.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2023-12-423
Adoption du
procès-verbal de
la séance
extraordinaire
du 28 novembre
2023

Loisirs

2023-12-424
Logiciel
d'inscription en
ligne Qidigo :
Offre de services

Résolution #2023-12-423 : Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 novembre 2023

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 28 novembre 2023.

ADOPTÉE

Loisirs

Résolution #2023-12-424 : Logiciel d'inscription en ligne Qidigo : Offre de services

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville utilise le logiciel Amilia depuis 2017 pour l'inscription en ligne des activités de loisirs de même que pour la location des salles du centre communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE certaines opérations ne sont pas prises en charge avec le logiciel actuel ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Qidigo a fait une présentation à la municipalité de son logiciel d'inscription en ligne ;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier semble plus convivial et offre plusieurs avantages tant au niveau des opérations que du budget ;

CONSIDÉRANT QUE Qidigo a transmis une soumission au montant de 3000\$ pour la licence annuelle, à laquelle s'ajouteront des frais par transaction de 2.6% +0.30\$ pour les paiements par carte de crédit et de 0.75%, minimum 1\$, maximum 10\$ pour les débits préautorisés, le tout plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat actuel avec Amilia se termine le 28 février 2024.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Christine Bleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de l'entreprise Qidigo pour les achats et services ci-dessus mentionnés pour l'année 2024.

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale, madame Julie Archambault, à signer pour et au nom de la Municipalité de Napierville le contrat à intervenir entre les parties, contrat qui se renouvellera automatiquement année après année sauf avis contraire de l'une ou l'autre des parties.;

Il est également résolu que le contrat actuel avec Amilia ne sera pas renouvelé mais conservé par période de 30 jours au besoin jusqu'au transfert complet des données.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Urbanisme

2023-12-425 Nomination des membres du CCU

2023-12-426 Adoption du règlement Z2019-8 (Zonage)

Urbanisme

Résolution #2023-12-425 : Nomination des membres du CCU

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU doivent être nommés par résolution tous les 2 ans;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres en poste ont signifié leurs volontés de poursuivre leurs mandats;

Sur proposition de Madame la conseillère Christine Bleau, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De nommer les personnes suivantes membres du comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour une période de 2 ans, Madame Marjolaine Hébert et Messieurs Raymond Archambault, Bruno Duhaime et Guy Trudeau.

ADOPTÉE

Résolution #2023-12-426 : Adoption du règlement Z2019-8 (Zonage)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité peut faire des règlements de modification touchant un ou plusieurs sujets ;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de modifier le Règlement de zonage de façon à répondre aux besoins de la municipalité en modifiant notamment les dispositions relatives aux arbres, les haies, les bâtiments accessoires et les projets intégrés;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 7 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'UNE consultation publique a eu lieu le 10 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE suivant cette consultation, le conseil a modifié le projet de règlement;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième projet de règlement avec modification a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue en date du 04 décembre 2023;

Sur proposition de Madame la conseillère Christine Bleau, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement Z2019-8 (Zonage) soit adopté en vue d'apporter des modifications sur plusieurs aspects, incluant les arbres, les haies, les projets intégrés, ainsi que des clarifications administratives.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2023-12-427
Concordance au
schéma:
Règlements
URB-205-12-
2020 et URB-
205-14-2022 de
la MRC des
Jardins-de-
Napierville

Résolution #2023-12-427 : Concordance au schéma: Règlements URB-205-12-2020 et URB-205-14-2022 de la MRC des Jardins-de-Napierville

CONSIDÉRANT les règlements URB-205-12-2020 et URB-205-14-2022 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de chaque municipalité mentionnée dans les documents adoptés en vertu de l'article 53.11.2 ou 53.11.4 de la LAU doit, dans les six mois qui suivent l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma, adopter tout règlement de concordance;

CONSIDÉRANT le Plan d'urbanisme, règlement numéro URB20219 en vigueur sur le territoire de Napierville;

CONSIDÉRANT le Règlement de zonage numéro Z2019 et ses amendements en vigueur sur le territoire de Napierville;

Sur proposition de Madame la conseillère Christine Bleau, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'informer, conformément à l'article 59.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la MRC des Jardins-de-Napierville que son Plan d'urbanisme et son Règlement de zonage n'ont pas à être modifiés pour tenir compte des règlements de remplacement URB-205-12-2020 et URB-205-14-2022 puisqu'ils sont conformes aux modifications en vigueur.

ADOPTÉE

2023-12-428
Comptes à payer
pour le mois de
décembre 2023

Résolution #2023-12-428 : Comptes à payer pour le mois de décembre 2023

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter les comptes à payer pour le mois de décembre 2023 soit:

Municipalité au montant de 409 424.53\$
Salaire des membres du conseil 29 614.95\$
Bibliothèque au montant de 5 018.74\$
Loisirs au montant de 57 718.69\$
Incendie au montant de 8 826.36\$

ADOPTÉE

Rapport des
dépenses
autorisés par les
fonctionnaires
pour le mois de
novembre 2023

Rapport des dépenses autorisés par les fonctionnaires pour le mois de novembre 2023

Dépôt des rapports des dépenses du mois de novembre 2023 autorisées par les fonctionnaires conformément au règlement #418 et ses amendements décrétant les règlements de contrôle et de suivi budgétaires ainsi qu'au règlement #421 et ses amendements déléguant aux fonctionnaires ou employés de la Municipalité de Napierville le pouvoir d'autoriser des dépenses de passer des contrats et l'embauche des employés au nom de la Municipalité de Napierville.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Comptes à payer (Factures)

2023-12-429 Comptes à payer: Tonte de gazon Eric R. inc.: Remboursement du dépôt de soumission

Comptes à payer (Factures)

Résolution #2023-12-429 : Comptes à payer: Tonte de gazon Eric R. inc.: Remboursement du dépôt de soumission

CONSIDÉRANT QU'un dépôt de soumission a été encaissé lors de l'octroi du contrat de l'entretien des terrains municipaux en début d'année à titre de garantie d'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT QUE lors de la fin dudit contrat il y a lieu de rembourser le dépôt de soumission si l'ensemble des travaux ont été exécutés selon le contrat octroyé.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Napierville procède au remboursement du dépôt de soumission au montant de 3 023.30\$ pour l'année 2023.

ADOPTÉE

2023-12-430 Comptes à payer: Filtrum inc.

Résolution #2023-12-430 : Comptes à payer: Filtrum inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyée par Madame la conseillère Christine Bleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De payer la facture de *Filtrum inc.* au montant de 7 842.19\$ représentant la libération de la retenue finale pour le remplacement d'une pompe de distribution d'eau potable dans le cadre du programme TECQ 2019-2023 suivant la facture numéro 6179RETF.

Il est également résolu que le montant requis aux fins de ces travaux soit pris à même le règlement d'emprunt #440.

ADOPTÉE

2023-12-431 Demande d'aide financière: Projet Vents d'espoir

Résolution #2023-12-431 : Demande d'aide financière: Projet Vents d'espoir

CONSIDÉRANT le projet de création d'un complexe résidentiel multifonctionnel (ci-après « le Complexe ») de Vents d'espoir de la Vallée du Saint-Laurent (ci-après « Vents d'espoir ») dans la Ville de Saint-Rémi permettant à l'organisme d'accueillir sa clientèle dans un milieu de vie sécuritaire et chaleureux favorisant l'autonomie et l'intégration sociale;

CONSIDÉRANT la demande de Vents d'espoir pour une contribution annuelle/année par citoyen à chacune des municipalités de la Montérégie-Ouest;

CONSIDÉRANT QUE Vents d'espoir est un organisme sans but lucratif;

CONSIDÉRANT QUE Vents d'espoir a pour mission de venir en aide à des personnes âgées entre 18 et 55 ans ayant un traumatisme crânien avec atteinte et/ou déficience physique de la Montérégie-Ouest;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE des citoyens de la ville de Napierville ayant vécu ou qui subiront un tel traumatisme crânien avec atteinte ou souffrant d'une telle déficience physique pourront bénéficier de ces installations ;

CONSIDÉRANT QUE le projet dudit Complexe permet la création d'emplois permanents et spécialisés, soit quarante-cinq (45) postes à temps plein et dix (10) postes à temps partiel, et ce, sans compter les emplois créés au moment de la construction;

CONSIDÉRANT QUE Vents d'espoir a besoin d'un financement pour rencontrer les coûts d'opération dudit Complexe;

CONSIDÉRANT QU'une contribution minimale de 0,30\$ annuellement par citoyen de chacune des municipalités de la Montérégie-Ouest assurerait une pérennité de la mise en place du Complexe;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Napierville dénombre 4 193 citoyens, ce qui correspond à une contribution financière de 1 257.90\$

CONSIDÉRANT QUE Madame Julie Archambault, Directrice générale de la Municipalité de Napierville certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réitéré au long;

QUE le Conseil municipal autorise le versement d'un montant de 1 257.90\$ pour l'année 2023 à l'organisme Vents d'espoir, soit une contribution de 0.30\$ par citoyen basée sur la population de la ville de Napierville en date de la présente résolution, à titre de contribution financière.

ADOPTÉE

**Célébration des
200 ans de la
Municipalité de
Napierville**

**2023-12-432
Célébration des
200 ans de la
Municipalité de
Napierville:
Aréna régional
Lareau**

Célébration des 200 ans de la Municipalité de Napierville

Résolution #2023-12-432 : Célébration des 200 ans de la municipalité de Napierville: Aréna régional Lareau

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville célèbre ses 200 ans en 2023;

CONSIDÉRANT QU'un mandat a été octroyé à l'aréna régional Lareau dans le cadre des festivités du 200^e des municipalités de Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville, afin d'y imprimer le logo du 200^e au centre de la patinoire pour la saison 2023-2024 ;

CONSIDÉRANT QUE l'aréna régional Lareau a facturé un montant de 862.31\$ représentant le service ci-dessus mentionné;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

QUE la Municipalité de Napierville procède au paiement de la facture numéro 891 de l'aréna régional Lareau au montant de 862.31\$ pour l'impression du logo du 200^e au centre de la patinoire pour la saison 2023-2024 dans le cadre du 200^e des municipalités de Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville.

QUE 66.7% de cette dépense soit pris à même la réserve pour le 200^e jusqu'à concurrence de cette dernière et que l'excédent, s'il y a lieu, soit pris à même le budget général.

QUE 33.3% de cette dépense soit facturée à la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

QUE copie de cette présente résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2023-12-433
Célébration des
200 ans de la
municipalité de
Napierville: L.B.
Production

Résolution #2023-12-433 : Célébration des 200 ans de la Municipalité de Napierville: L.B. Production

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville célèbre ses 200 ans en 2023;

CONSIDÉRANT QU'un mandat a été octroyé à L.B. Production dans le cadre des festivités du 200^e des municipalités de Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville pour l'organisation du spectacle de Mélissa Bédard à l'église de Napierville le 25 novembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE L.B. Production a facturé un montant de 7 544.14\$ représentant les frais d'éclairage, la sonorisation, la location d'équipements, les repas des artistes et techniciens, la location de toilettes et quelques autres frais d'organisation;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité procède au paiement de la facture numéro 2168 de L.B. Production au montant de 7 544.14\$ pour l'organisation du spectacle de Mélissa Bédard à l'église de Napierville le 25 novembre 2023 dans le cadre du 200^e des municipalités de Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville.

QUE 66.7% de cette dépense soit pris à même la réserve pour le 200^e jusqu'à concurrence de cette dernière et que l'excédent, s'il y a lieu, soit pris à même le budget général.

QUE 33.3% de cette dépense soit facturée à la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

QUE copie de cette présente résolution soit transmise à la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2023-12-434
Célébration des
200 ans de la
municipalité de
Napierville:
Meta Platforms
inc.

Résolution #2023-12-434 : Célébration des 200 ans de la Municipalité de Napierville: Meta Platforms inc.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville célèbre ses 200 ans en 2023;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QU'afin de publiciser le spectacle de Mélissa Bédard à l'église de Napierville le 25 novembre 2023 la Municipalité de Napierville a procédé à de la publicité virtuelle via Meta Platforms inc. sur le réseau social communément appelé Facebook;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise *Meta Plateformes inc.* a transmis un rapport de facturation au montant de 80\$ pour la période du 25 octobre au 25 novembre 2023;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Christine Bleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Napierville procède au paiement du rapport de facturation de *Meta Plateformes inc.* relatives à la publicité virtuelle via Meta Platforms inc. sur le réseau social communément appelé Facebook pour le spectacle de Mélissa Bédard le 25 novembre 2023 au montant total de 80\$;

QUE 66.7% de cette dépense soit pris à même la réserve pour le 200^e jusqu'à concurrence de cette dernière et que l'excédent, s'il y a lieu, soit pris à même le budget général.

QUE 33.3% de cette dépense soit facturée à la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

QUE copie de cette présente résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2023-12-435
Calendrier des
sessions du
conseil

Résolution #2023-12-435 : Calendrier des sessions du conseil

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil de la municipalité de Napierville pour l'année 2024 et que ces séances se tiendront le jeudi et débiteront à 19h30, à savoir:

Janvier 2024	11 Janvier 2024
Février 2024	08 Février 2024
Mars 2024	14 Mars 2024
Avril 2024	11 Avril 2024
Mai 2024	02 Mai 2024
Juin 2024	06 Juin 2024
Juillet 2024	04 Juillet 2024
Août 2024	15 Août 2024
Septembre 2024	05 Septembre 2024
Octobre 2024	03 Octobre 2024
Novembre 2024	07 Novembre 2024
Décembre 2024	12 Décembre 2024



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Il est également résolu qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière conformément au code municipal du Québec.

ADOPTÉE

2023-12-436
Nomination
maire suppléant,
remplaçant du
maire à la MRC
et remplaçant du
maire suppléant

Résolution #2023-12-436 : Nomination maire suppléant, remplaçant du
maire à la MRC et remplaçant du maire suppléant

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 116 du Code municipal, le Conseil municipal peut nommer un membre du conseil comme maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant, en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un remplaçant au maire suppléant dans le cas où le maire suppléant serait également absent;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal veut nommer un remplaçant de Madame la Mairesse à la table des maires de la MRC des Jardins-de-Napierville, advenant l'impossibilité de celle-ci de siéger à une des réunions de la MRC;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De nommer madame la conseillère Christine Bleau, mairesse suppléante et remplaçante de Madame la Mairesse Chantale Pelletier, à la table des maires de la MRC des Jardins-de-Napierville pour l'année 2024.

Il est également résolu de nommer monsieur le conseiller Mario Dufour, remplaçant de la mairesse suppléante et remplaçant de la mairesse suppléante à la table des maires de la MRC des Jardins-de-Napierville pour l'année 2024.

Il est également résolu:

Que Madame Julie Archambault, la directrice générale de la Municipalité de Napierville, soit et elle est, par les présentes, autorisée, pour et de la part de la Municipalité, à négocier avec la Caisse Desjardins des seigneuries de la frontière, à y déposer et à lui transférer (mais au crédit seulement) tout chèque et ordre pour le paiement d'argent, et pour lesdites fins les endosser de la part de la Corporation, soit par écrit, soit par une estampille.

Que tous les chèques et ordres de paiement de la Municipalité de Napierville soient tirés au nom de la Municipalité et signées de sa part par Madame Chantale Pelletier, mairesse et par Madame Julie Archambault, directrice générale ou Madame Émilie Provost, directrice générale adjointe ou dans le cas de l'absence ou de l'incapacité d'agir de la mairesse ou d'une vacance dans la charge de la mairesse par Madame Christine Bleau Pro-mairesse et dans le cas de l'absence ou de l'incapacité d'agir de la mairesse et de la Pro-Mairesse ou d'une vacance dans la charge de la mairesse et de la Pro-Mairesse par Monsieur Mario Dufour remplaçant de la Pro-Mairesse.

Que Madame Julie Archambault ou Madame Émilie Provost est/sont par les présentes autorisée(s), pour et de la part de la municipalité, à recevoir de temps et autre de ladite Caisse Desjardins des seigneuries de la frontière, un état de compte de la municipalité, de même que toutes les pièces



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

justificatives s'y rapportant et tous les effets retournés impayés et débités au compte de la municipalité et signer et délivrer à ladite Caisse Desjardins des seigneuries de la frontière la formule de vérification, règlement de solde et quittance en faveur de la Caisse Desjardins des seigneuries de la frontière.

Que cette résolution soit communiquée à la Caisse Desjardins des seigneuries de la frontière et demeure en vigueur jusqu'à ce qu'avis écrit signifié au gérant alors en fonction et que reçu de tel avis ait été dûment accusé par écrit.

ADOPTÉE

2023-12-437
Formation des
comités

Résolution #2023-12-437 : Formation des comités

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal veut procéder à la formation des comités, afin d'examiner et étudier les questions et dossiers confiés par le Conseil municipal.

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que les comités suivants soient formés pour l'année 2024:

ADMINISTRATION	Madame la conseillère Marthe Tardif
SERVICE DES INCENDIES	Monsieur le conseiller Mario Dufour Monsieur le conseiller Serge Brault
TRAVAUX PUBLICS	Monsieur le conseiller Ghislain Perreault Monsieur le conseiller Serge Brault Monsieur le conseiller David Dumont
CCU ET URBANISME	Monsieur le conseiller David Dumont Madame la conseillère Christine Bleau
HLM	Monsieur le conseiller Mario Dufour
LOISIRS	Madame la conseillère Marthe Tardif Monsieur le conseiller Ghislain Perreault
BIBLIOTHÈQUE	Madame la conseillère Marthe Tardif
ENVIRONNEMENT	Monsieur le conseiller Ghislain Perreault Madame la conseillère Christine Bleau
POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS	Madame la conseillère Marthe Tardif Madame la conseillère Christine Bleau
ARENA	Madame la conseillère Christine Bleau
ÉCOLE PRIMAIRE ÉCOLE SECONDAIRE	Madame la Mairesse Chantale Pelletier Monsieur le conseiller Ghislain Perreault
COMPTEUR D'EAU	Madame la conseillère Christine Bleau Monsieur le conseiller David Dumont Monsieur le conseiller Serge Brault
DÉMOLITION	L'ensemble des membres du Conseil municipal



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Il est également résolu que Madame la Mairesse est d'office membre de tous les comités.

ADOPTÉE

2023-12-438
Services
animaliers :
Octroi de
contrat

Résolution #2023-12-438 : Services animaliers : Octroi de contrat

CONSIDÉRANT les coûts très élevés reliés aux appels de services, prise en charge, pension, euthanasie des chats et chiens errants;

CONSIDÉRANT la charge importante pour la municipalité de la gestion des appels de services;

CONSIDÉRANT l'offre de service animalier de Madame Isabelle Robert au coût de 5 100\$ plus les taxes applicables pour l'année 2024 pour la gestion des appels de services, la prise en charge d'animal au besoin, le service de pension ainsi que l'euthanasie si nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE madame Robert a l'expertise requise, afin de communiquer aux citoyens les meilleures façons d'intervenir auprès des animaux errants, tout en privilégiant une diminution du nombre d'euthanasies;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre de madame Isabelle Robert au coût de 5 100\$ plus les taxes applicables pour l'année 2024, pour les services ci-dessus mentionnés.

ADOPTÉE

2023-12-439
Liste
préliminaire des
contribuables
endettés envers
la Municipalité
de Napierville

Résolution #2023-12-439 : Liste préliminaire des contribuables endettés envers la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 1022 du Code municipal, la greffière-trésorière doit confectionner une liste préliminaire des contribuables endettés envers la Municipalité de Napierville pour taxes municipales ;

CONSIDÉRANT QUE cette liste préliminaire renferme les données indiquées aux huit paragraphes de l'article 1022, notamment les noms tels qu'indiqué au rôle, adresses, numéros de lots, et tous les montants dus à la municipalité pour taxe municipale ainsi que les frais de perception de ces taxes ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de même article, cette liste doit être soumise au Conseil Municipal pour approbation ;

CONSIDÉRANT QU'un extrait de cette dernière doit également être transmis à la MRC des Jardins-de-Napierville avant le 20 décembre ;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Madame la conseillère Christine Bleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal approuve la liste préliminaire des contribuables endettés envers la Municipalité de Napierville.

Il est également résolu qu'un extrait de cette dernière soit transmis à la MRC des Jardins-de-Napierville tel que stipulé à l'article 1023 du code municipal.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2023-12-440
Caisse
Desjardins des
Seigneuries de la
Frontière : Offre
de services

Résolution #2023-12-440 : Caisse Desjardins des Seigneuries de la
Frontière : Offre de services

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville fait présentement affaire avec la Caisse Desjardins des Seigneuries de la Frontière pour l'ensemble de ses services financiers;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville est satisfaite des services offerts;

CONSIDÉRANT QUE la caisse Desjardins des Seigneuries de la Frontière a transmis une offre de services pour la période du 1^{er} décembre 2023 au 30 novembre 2026;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la mairesse, madame Chantale Pelletier et la directrice générale, madame Julie Archambault à signer pour et au nom de la Municipalité de Napierville l'offre de services présentée à la Municipalité de Napierville en date du 15 novembre 2023, et ce, pour la période du 1^{er} décembre 2023 au 30 novembre 2026.

ADOPTÉE

Archiviste:
Renouvellement
de contrat

Archiviste: Renouvellement de contrat

CONSIDÉRANT l'article 6 du règlement #421 déléguant à certains fonctionnaires ou employés de la Municipalité de Napierville le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et l'embauche des employés au nom de la municipalité prévoit la délégation du pouvoir d'engager des employés à la directrice générale;

Que la directrice générale, madame Julie Archambault, dépose au Conseil municipal un document relatif au renouvellement du contrat de l'archiviste Madame Marjorie Charbonneau pour la période du 06 novembre 2023 au 31 décembre 2024.

2023-12-441
Avis de motion
règlement 432-7
(Tarification)

Résolution #2023-12-441 : Avis de motion règlement #432-7 (Tarification

Monsieur le conseiller Ghislain Perreault donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #432-7 établissant les tarifs pour les services rendus par la Municipalité de Napierville.

De plus, Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, présente et dépose un projet de ce règlement séance tenante.

2023-12-442
Société
québécoise des
infrastructures:
Location
temporaire
d'espace

Résolution #2023-12-442 : Société québécoise des infrastructures:
Location temporaire d'espace

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville désire procéder à la location d'un local situé au 520, rue Saint-Jacques à Napierville (Porte #4) auprès de la Société québécoise des infrastructures pour la période du 1^{er} novembre 2023 au 31 mars 2024 au coût mensuel de 1 157.06\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'un contrat de location doit être signé entre les parties;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la Directrice générale, madame Julie Archambault, à signer pour et au nom de la municipalité de Napierville le contrat de location temporaire d'espace entre la Société québécoise des infrastructures et la Municipalité de Napierville.

ADOPTÉE

2023-12-443
Demande de
dissolution de la
personne morale
sans but lucratif
Les loisirs de
Napierville inc.

Résolution #2023-12-443 : Demande de dissolution de la personne morale sans but lucratif Les loisirs de Napierville inc.

CONSIDÉRANT QUE la personne morale sans but lucratif *Les loisirs de Napierville inc.* n'est plus en opération depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE de maintenir active ladite personne morale nécessite des opérations administratives annuellement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville ne considère pas opportun de maintenir en vigueur la personne morale sans but lucratif *Les loisirs de Napierville inc.*;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De demander au Registraire des entreprises de dissoudre la personne morale sans but lucratif *Les loisirs de Napierville inc.* et de fixer la date à compter de laquelle elle sera dissoute.

D'autoriser le président de la personne morale sans but lucratif *Les loisirs de Napierville inc.* à prendre les moyens nécessaires pour obtenir la dissolution de la personne morale et à signer les documents requis.

ADOPTÉE

2023-12-444
Entente relative
à l'établissement
d'un plan d'aide
intermunicipale
en matière de
sécurité civile

Résolution #2023-12-444 : Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide intermunicipale en matière de sécurité civile

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur n'a plus sur son territoire, un lieu pouvant être désigné comme Centre de coordination et d'hébergement en cas de sinistre tel que le Plan de sécurité civile le prévoit ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur demande à la Municipalité de Napierville l'autorisation pour désigner le centre communautaire de Napierville comme étant le centre de coordination et d'hébergement en cas de sinistre sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide intermunicipal en matière de sécurité civile proposée établissant les termes et conditions ;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Napierville accepte que soit désigné le centre communautaire de Napierville comme étant le centre de coordination et



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

d'hébergement pour la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur en cas de sinistre sur leur territoire ;

Il est également résolu d'autoriser la mairesse, madame Chantale Pelletier et la directrice générale, madame Julie Archambault à signer pour et au nom de la Municipalité de Napierville l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide intermunicipale en matière de sécurité civile présentée.

ADOPTÉE

2023-12-445
Projets
particuliers
d'amélioration
par
circonscription
électorale (PPA-
CE) : Reddition
de compte

Résolution #2023-12-445 : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) : Reddition de compte

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil de Napierville approuve les dépenses d'un montant de 39 821.61\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2023-12-446
Demande
d'appui aux
municipalités et
à la MRC des
Jardins-de-
Napierville pour
supporter la
mise sur pied
d'un
programme
national
d'alimentation
scolaire

Résolution #2023-12-446 : Demande d'appui aux municipalités et à la MRC des Jardins-de-Napierville pour supporter la mise sur pied d'un programme national d'alimentation scolaire

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal demande au gouvernement d'implanter un programme national d'alimentation scolaire pour les familles éprouvant des difficultés financières;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal demande aux municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville ainsi qu'à la MRC des Jardins-de-Napierville leur appui pour transmettre la demande d'implantation au gouvernement, relativement au programme d'alimentation scolaire, par l'adoption d'une résolution à leur séance du Conseil municipal pour envoi aux ministères concernés;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale, Madame Julie Archambault, à transmettre la présente résolution aux municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville, pour fin d'appui à l'implantation du programme national d'alimentation scolaire pour les familles qui éprouvent des difficultés financières;

QUE cette présente résolution soit transmise à la Députée Carole Mallette, à la Députée Brenda Shanahan, au ministère des Affaires municipales et de l'habitation ainsi qu'au ministère de l'Éducation.

ADOPTÉE

Registre public
des déclarations
des élus
municipaux

Registre public des déclarations des élus municipaux

Le registre public des déclarations des élus municipaux est déposé au Conseil municipal en date du 07 décembre 2023.

2023-12-447
Autorisation
de destruction de
documents

Résolution #2023-12-447 : Autorisation destruction de documents

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a embauché madame Marjorie Charbonneau à titre d'archiviste;

CONSIDÉRANT QUE madame Marjorie Charbonneau a procédé à l'élaboration d'un calendrier de conservation;

CONSIDÉRANT QUE ce calendrier de conservation a été approuvé par la Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

CONSIDÉRANT QUE selon ce calendrier de conservation, certains documents doivent être détruits;

Sur proposition de Madame la conseillère Christine Bleau, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le Conseil municipal de Napierville prend acte du rapport de documents à détruire daté du 30 novembre 2023 tel que préparé par notre archiviste Mme Marjorie Charbonneau et d'autoriser la firme *Shred-it* à procéder à la destruction des documents.

ADOPTÉE



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Napierville**

Varia

**Public: Période
de questions**

2023-12-448
Levée de
l'assemblée

Varia

Public: Période de questions

Madame la mairesse invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au Conseil municipal à ce moment de la séance.

Il n'y avait aucune assistance.

Je, soussignée, directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

Julie Archambault, dir. gén. & greff.-trés.

Résolution #2023-12-448 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De clore l'assemblée à 20h15.

CHANTALE PELLETIER
MAIRESSE

ADOPTÉE

JULIE ARCHAMBAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE